

Papeete, le 21 juin 2018

## Le Haut-Commissaire communique

### La société de tourisme nautique Tahiti Yacht Charter est agréée au titre de la défiscalisation nationale pour la réalisation d'un programme d'acquisition de six navires de plaisance supplémentaires



Après un premier agrément octroyé à la société Tahiti Yacht Charter fin 2017 pour l'acquisition d'un navire, un nouvel agrément vient d'être attribué concernant six autres navires de plaisance dédiés au développement du tourisme nautique. Ce secteur d'activité est considéré par l'État et la Polynésie française comme un secteur à fort potentiel de développement et les initiatives dans ce domaine sont suivies avec un grand intérêt.

Le Contrat de Projets, sur la base d'une dotation de 120 millions de F CFP (financement à 50 % HT Polynésie française et 50 % HT par l'Etat) a d'ailleurs permis la mise en place de 17 sites d'accueil, répartis dans les 7 communes des ISLV, avec l'installation d'infrastructures maritimes et terrestres. Cette opération s'inscrit à la fois dans une démarche de protection de l'environnement et de développement local. Le partenariat étroit entre l'Etat et le Pays dans l'animation et le développement de cette activité économique s'illustre notamment par la tenue, en février 2018 en lien avec les communes et les représentants de la filière professionnelle, des « troisièmes Rencontres du Tourisme Nautique » à Raiatea.

Basée à Uturoa, la société Tahiti Yacht Charter opère dans le secteur du tourisme nautique : elle organise des croisières et loue des navires aux plaisanciers qui souhaitent naviguer dans les eaux polynésiennes. Cette activité est en plein essor au plan international, tout comme au niveau local depuis quelques années.

Les investissements pour les sept bateaux sont évalués à 521 millions F CFP et les aides fiscales octroyées s'élèvent à **164 millions F CFP**.

René BIDAL

**Contact Presse**

[communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr](mailto:communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr)

[www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr](http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr)